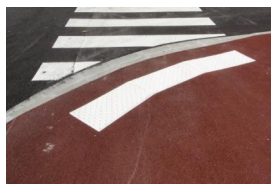




BANDE D'EVEIL A LA VIGILANCE EN EXTERIEUR (BEV)



Description

Les Bandes d'Eveil à la Vigilance (BEV) ont pour but d'alerter d'un danger et de sécuriser les **déplacements des personnes aveugles ou malvoyantes** dans les zones comportant des obstacles. Grâce à leur texture **podotactile**, elles sont aisément identifiables par les usagers (sensibilité et résonance du matériau).

Les Bandes d'Eveil à la Vigilance PASSAGE version « larmée » comporte un relief de fond unique qui améliore considérablement les propriétés **antidérapantes** par conditions humides.

Applications :

- Passages piétons
- Bordures de quai ferroviaire
- Volées de marches d'escalier

Textes de loi

Arrêté du 1er août 2006 – article 7.1

"En haut d'un escalier, un revêtement de sol doit permettre l'éveil de la vigilance à une distance de 0.50 m de la première marche grâce à un contraste visuel et tactile."

Décret 2006-1657 du 21 décembre 2006

"L'implantation des bandes podotactiles est rendu obligatoire aux abaissés de trottoir des passages piétons lors de travaux sur voirie."

Caractéristiques

Matière : Résine méthacrylate. Insensible aux UV et antigélif.

Coloris : Standard blanc, autres coloris sur demande.

Motif de la semelle : Le motif « larmée » permet d'améliorer le coefficient de glissance. Celui-ci est mesuré au pendule SRT :
 Mesure à sec : 0,66. Mesure sous eau : 0,41.

Résistance à la glissance : test réalisé au moyen de l'essai AFPV sur produit complet avec les plots. Coefficient de frottement à l'état mouillé mesuré de 0,55 (minimum requis 0,45).

Résistance à l'indentation : test réalisé selon la norme NF EN 1516. La déformation doit être inférieure à 0,5 mm. Mesures obtenues : 0,11 mm et 0,02 mm.

Stabilité dimensionnelle : les produits sont stables dimensionnellement à l'état libre, aux variations de températures.

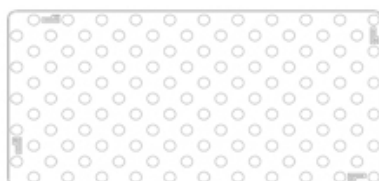
Marquage : le sigle de Passage est nettement visible et inaltérable sur la face d'usage.

Application : Le support de collage doit être propre, sec, dégraissé et décapé. La température ambiante doit être comprise entre +10°C et 30°C. Le collage se réalise à l'aide d'une colle méthacrylate. La remise en circulation peut être effectuée dès 30 minutes après la pose.

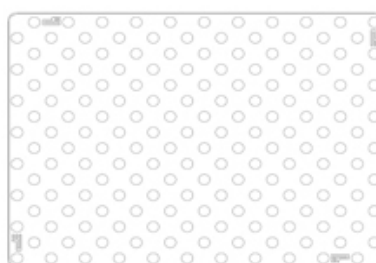
Stockage : Les BEV doivent être stockées à plat dans leur emballage d'origine et de préférence sur palette. Les conserver à l'abri de l'humidité, à une température comprise entre 5°C et 30°C. Ne pas manipuler en dessous de 5°C.

Conforme à la norme NF P98-351 du mois d'août 2010 en extérieur, sous réserve que le contraste visuel de la BEV par rapport au sol adjacent renforce l'éveil de vigilance (voir paragraphe 5.6 de la dite norme, pour les valeurs requises).

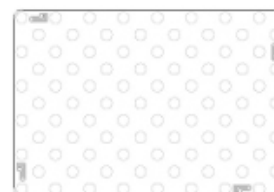
Formats :



BEV 5



BEV 6



BEV 7

Conditionnement

BEV lisse ou larmée	Dimensions	Conditionnement
BEV 5	820 x 420 mm	6
		25
BEV 6	820 x 607 mm	6
		25
BEV 7	600 x 412 mm	6
		25

Coloris

